

## Deuxième séance, mercredi 15 mai 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

**SOMMAIRE: Commissions. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2012: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2012: Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts. – Rapports et comptes pour l’année 2012: Etablissement d’assurance des animaux de rente (Sanima). – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2012: Santé et affaires sociales. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2012: Direction de la santé et des affaires sociales – Rapports et comptes pour l’année 2012: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2012: bilan et récapitulation. – Projet de décret N° 51 relatif au compte d’Etat du canton de Fribourg: lecture et vote final. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2012: récapitulation et vote final. – Rapport N° 54 concernant la compensation des effets de la progression à froid; discussion. – Projet de loi N° 49 modifiant la loi sur l’énergie; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final.**

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 15 mai 2013*

**Projet de décret N° 52 portant dépôt d’une initiative cantonale à l’Assemblée fédérale – Interruption immédiate des négociations avec l’Union européenne au sujet d’un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA)**

Ruedi Schläfli, président, Solange Berset, Jean Bertschi, Dominique Corminbœuf, Christian Ducotterd, Fritz Glau-ser, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp, Laurent Thévoz.

**Projet de décret N° 53 constatant la validité de l’initiative législative entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens»**

et

**Projet de décret relatif à la question du rattachement à l’initiative législative entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens»**

Yvan Hunziker, président, André Ackermann, Marie-Christine Baechler, Bruno Boschung, Roland Mesot, Anne Meyer Loetscher, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, René Thomet, Ruedi Vonlanthen, Emanuel Waeber.

**Projet de décret N° 55 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement en faveur des entreprises de transports publics**

Benoît Piller, président, Suzanne Aebischer, Didier Castella, Eric Collomb, Dominique Corminbœuf, Bruno Fasel-Roggo, Bernadette Hänni, Gabriel Kolly, René Kolly, Pierre-André Page, Edgar Schorderet.

**Projet de décret N° 56 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun**

*Objet confié à la Commission des routes et cours d’eau.*

**Projet de décret N° 58 relatif à l’acquisition d’un immeuble à la route de Riaz, à Bulle**

Jacques Vial, président, Solange Berset, Romain Castella, Louis Duc, Sébastien Frossard, Guy-Noël Jelk, Bruno Jendly, Patrice Morand, Chantal Pythoud, Christian Schopfer, Roger Schuwey.

### Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2012

#### Institutions, agriculture et forêts

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Globalement, les comptes 2012 de la Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts présentent un résultat légèrement moins favorable (de 881 930 francs) que celui qui était prévu au budget avec un solde négatif de 83 088 390 francs contre 82 206 460 francs prévus au budget. Les charges sont inférieures de quelques 7 015 000 francs, alors que les revenus sont inférieurs de quelques 7 897 000 francs. Cependant, la majorité des centres de charges présentent un résultat global plus favorable que celui prévu au budget.

Au compte des investissements, les charges sont supérieures de 720 157 francs et les produits inférieurs de 235 900 francs. Le solde négatif se monte donc à 12 398 057 francs, soit 956 000 francs environ de plus que ce qui était prévu au budget.

Dans le détail, au centre de charges 3410 (les Préfectures), globalement, on relève des différences entre les préfectures au niveau des résultats globaux, malgré le fait que certaines préfectures aient des retraites qui chargent plus fortement que d’autres leurs comptes. Aux préfectures de la Gruyère et de la Singine, l’excédent de charges est supérieur à ce qui était prévu au budget. Ces constatations confortent les remarques déjà émises lors de l’examen du budget 2013, tendant à effec-

tuer une étude de ces écarts et des activités des différentes préfectures.

Centre de charges 3415 (Service des communes), à la position 4511.007 «Prélèvement sur provision», le montant de 162 890 francs correspond au solde des anciennes fusions. Il a été budgété en 2012 en accord avec Messieurs les Conseillers d'Etat de l'époque Corminboeuf et Lässer. Il n'a pas été employé dans les comptes 2012.

Centre de charges 3425 (Service de l'agriculture), la position 3636.000 «Subventions cantonales», cette position concerne principalement des subventions écologiques qui sont versées aux agriculteurs, en voici les principales en détail.

- > Pour la protection des eaux: 100 000 francs. Il s'agit du projet «Nitrates» pour la protection des eaux. L'argent est versé aux agriculteurs.
- > Pour la qualité écologique: 560 000 francs. Il s'agit de projet «OQE» qualité plus réseau, l'argent est versé également directement aux agriculteurs. Les 560 000 francs représentent la part du canton.
- > Pour la protection des sols: 150 000 francs. Il s'agit des méthodes et techniques culturales semi-directes. L'argent est également versé aux agriculteurs. Ce programme est intimement lié au programme «Lutte contre l'érosion». Ce programme est 100% cantonal.
- > Pour les mesures d'assistance cantonale aux exploitations en difficulté: 25 000 francs. Le titre explicite bien le programme cantonal. L'argent est versé intégralement directement aux agriculteurs.
- > Pour l'agriculture, l'environnement et la qualité du paysage: 259 000 francs. Il s'agit d'un nouveau projet en lien avec la politique agricole 2014–2017. Pour ce nouveau programme, la répartition entre l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons n'est pas encore connue. Le montant de 259 000 francs représente une part du canton de 20%, l'Office fédéral de l'agriculture versant le 80%.
- > Pour le prix à l'innovation agricole: 25 000 francs. C'est également un nouveau projet. Il s'agit d'un programme cantonal, qui se tient tous les deux ans.

A la position 547.003 «Prêts par le fonds rural», nous notons que les prêts accordés en 2012 se sont montés à 6 950 000 francs. Les remboursements de prêts en 2012 se sont montés à 5 008 300 francs. Le solde de ce fonds au 31 décembre 2012 est de 37 404 630 francs. Les subventions cantonales pour les améliorations foncières présentent des écarts par rapport au budget en fonction d'une répartition différente de celle prévue au budget. Globalement, le budget est respecté.

Centre de charges 3430 (Service de la sécurité alimentaire et vétérinaire), à la position 3010.118 «Traitement du personnel auxiliaire», un montant de 350 000 francs prévus pour les vétérinaires officiels n'a pas été repris au budget. Formellement, il aurait dû faire l'objet d'un crédit complémentaire.

Centre de charges 3440 (Institut agricole de l'Etat de Fribourg), on notera à la position 3090.000 pour les frais de formation que les montants supplémentaires ont été dépensés pour permettre un bon fonctionnement de l'équipe. Le

départ de cadres, le réorganisation des stations et un départ au comité de direction ont nécessité des frais de formation supplémentaires, ceci en raison des exigences de la loi sur la formation professionnelle. Nous sommes quasiment à jour pour les collaborateurs existants. Par contre, l'effort va continuer en raison de l'arrivée ces prochaines années de nouveaux collaborateurs remplaçant, ceux partant à la retraite et en pré-retraite, en raison de déficits en termes de compétences liées à la conduite de personnels et de gestion de secteurs ou d'entités, donc pour une meilleure efficacité. Afin de créer les équipes, ce qu'on appelle le «team building», y compris l'équipe des cadres et l'équipe de direction et de développer une compréhension commune des valeurs, des domaines ou des processus de l'institut, des montants y ont été consacrés.

A la position 4250.004 «Vente de produits agricoles», l'augmentation est à mettre en rapport avec une bonne fréquentation du magasin, notamment le déplacement de la vente des vins de l'Etat à Grangeneuve.

A la position 5040.000 «Construction d'immeubles», le montant concerne le rural et l'aménagement de la place de sport. 166 187 francs ont été dépensés et un crédit de 330 812 francs reporté.

Pour le centre de charges 3445 (Services des forêts et de la faune). Dans la prestation qui concerne l'évolution des exploitations dans les forêts domaniales, les raisons pour lesquelles les exploitations n'ont atteint que 5772 m<sup>3</sup> en 2012 et non 10 061 m<sup>3</sup> comme en 2011 sont les suivantes. Il avait été prévu de réduire les exploitations vu la faible demande de bois. Au mois de novembre 2012, la neige précoce a interrompu une coupe de bois. Cette coupe était toujours sous la neige au moment du bouclage des comptes. En contrepartie, l'équipe forestière a exécuté 3000 heures en plus de travaux pour tiers.

Concernant le mouvement du fonds de la faune, à la position 3511.000 «Versements aux fonds», on note un versement au fonds de la faune de 150 000 francs, mais on note aussi une restitution au plan de relance d'une partie de la contribution fédérale supplémentaire de 300 000 francs versée en 2009 dans le cadre du plan de relance fédéral. Ce montant avait été comptabilisé sans être affecté au plan de relance cantonal. C'est donc 134 410 francs qui ont été restitués au plan de relance. Concernant ce fonds, on relèvera que dans les recettes du fonds, dans les entrées, les taxes sur les permis de chasse s'élèvent à 106 830 francs plus le versement au fonds de 150 000 francs et quelques autres participations. Nous enregistrons des produits pour 291 293 francs. Dans les charges, les charges globales pour l'année 2012 se montent à 268 362 francs et 97 centimes, soyons précis. Ceci provoque un résultat positif pour l'année 2012 de 22 930 francs 13 centimes.

Dans l'entretien de matériel et de logiciels informatiques à la position 3153.00, le Service des forêts et de la faune avait besoin d'un outil informatique pour mieux gérer les engagements des conventions programmes envers l'Office fédéral, le canton, ainsi que les maîtres d'œuvre. En 2009, le Service des forêts et de la faune a procédé conjointement avec le SITel à un appel d'offres. Le mandat a été confié à une entreprise

informatique, qui, pour différentes raisons techniques, a pris du retard dans le projet, lequel n'a pu être achevé qu'en mars 2013. Le coût initial s'élevait à 172 000 francs. Le coût final est de 270 000 francs. Ce surplus de 100 000 francs a été payé en 2012 avec l'aval du SITel. Le projet s'est avéré beaucoup plus complexe que prévu et l'entreprise en a sous-estimé les coûts. Un bilan final de projet a été établi avec le SITel. Cet outil permet une simplification de la gestion de subventions depuis 2013 et répond pleinement aux attentes du service.

Pour les conventions programmes, le compte 4630.200, lors de l'établissement du budget 2012, les négociations pour les conventions programmes étaient en cours avec la Confédération. Les montants définitifs retenus dans les conventions programmes signées par le Conseil d'Etat n'ont été connus que dans le courant de l'année 2012. Par manque de crédit, la Confédération a dû réduire sa participation, notamment dans le domaine des conventions programmes biodiversités et gestion des forêts.

Enfin, aux centres de charges 3460 et 3461 (Vignes du Lavaux et du Vully), en fonction des bons résultats, un versement au fonds a pu être réalisé à hauteur de 93 000 francs pour le Lavaux et de 20 000 francs pour le Vully. Avec mon collègue Edgar Schorderet, nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Marie Garnier, ainsi que Messieurs Russier, Maeder et Magnin pour les informations détaillées qu'ils nous ont données lors de notre examen des comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie les deux rapporteurs pour l'examen précis des comptes et leurs questions pertinentes. Je remercie également M. le Rapporteur pour les réponses qu'il a données aux questions de la CFG et je n'ai pas d'autres commentaires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2012

Direction des institutions, de l'agriculture et de forêts

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** En page 2 de ce rapport, le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes ainsi que la question des fusions de communes sont deux points, notamment liés aux rôles des préfets, qui sont entrepris maintenant et qui sont sous la responsabilité de l'un des secrétaires généraux, M. Russier. La réorganisation du Service de sécurité alimentaire et vétérinaire est en train de se faire. Elle vise à aboutir à une réelle fusion du Service vétérinaire et du laboratoire cantonal à la suite de l'arrivée du nouveau chef de service. Cette mise en place est en train de se faire et va bon train. Cela dit, même si l'on parvient à créer des synergies, les tâches supplémentaires dues aux nouvelles exigences fédérales imposées après la création

de ce service ont sensiblement alourdi sa mission. Enfin, nous signalerons en page 4 le point concernant les difficultés auxquelles est confronté le conseil des jeunes. Il fait l'objet d'un certain désintérêt et il s'agit de lui redonner une implusion. Actuellement, le problème semble être que ce conseil souffre d'une identité un petit peu trop monocole.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

## Rapports et comptes pour l'année 2012

Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima)

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Il faut juste relever que l'Etat participe à raison de 50% aux frais de lutte contre les épizooties et à raison de 25% aux frais administratifs de l'établissement. Pour 2012, cette participation s'élève à 814 025 francs. Dans la situation financière des caisses d'assurances, on note pour 2012 que celles-ci ont toutes connu un bénéfice sauf la caisse ovine & caprine, qui a connu un déficit de 643 fr. 55.

Dans les comptes, on relèvera simplement qu'une variation importante par rapport à l'année 2011 concerne la variation des valeurs boursières des titres qui ne chargent les comptes que de 19 388 francs en 2012 alors que cette charge était de 226 335 francs en 2011. La politique de gestion de cette caisse est particulièrement prudente, preuve en est que lorsque l'on consulte le bilan au 31 décembre 2012, la valeur des titres reste constante. Par contre, le surplus est plutôt placé en liquidités auprès des banques puisque nous enregistrons un montant de 5 604 351 francs en 2012 contre 3 242 800 francs.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

—

## Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2012

Santé et affaires sociales

**Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur.** En préambule, je me dois de remercier M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat de nous avoir reçus et d'avoir répondu à toutes nos questions. Elle était accompagnée de M. Antoine Geinoz, secrétaire général de la Direction, et de M<sup>me</sup> Nicole Oswald, conseillère économique. Je remercie donc ces personnes pour la clarté de leurs explications et les félicite tous pour la très bonne connaissance de leurs dossiers.

Les comptes de fonctionnement de tous les services de la Direction de la santé et des affaires sociales bouclent avec des charges de 911 198 216 francs et des revenus pour 290 801 955 francs, soit un excédent de charges de 620 391 261 francs. Au

niveau des investissements, 7 millions étaient budgétés et seulement 800 000 ont été investis.

La Direction occupe 159,36 EPT, Direction allégée – comme vous le savez – des effectifs des hôpitaux depuis le début 2012. Au centre de charges 3605 (Service de la santé publique), l'excédent de charges s'élève à 297 551 971 francs contre 293 062 640 au budget; écart de 4 489 331 francs. Ces comptes sont les premiers où l'on voit apparaître le déficit du HFR et du RFSM, d'où l'importante différence par rapport aux comptes 2011. La principale cause de ces écarts entre budget et comptes réside dans le versement aux provisions d'un montant total de 8,68 millions de francs, soit:

- > 980 000 pour le travail de nuit pour le personnel du HFR;
- > 4,7 millions pour le subventionnement des cliniques privées;
- > 3 millions pour le manco tarifaire à l'HFR suite à la prise en compte de 10 150 francs le point de base DRG contre 10 770 au budget. Comme déjà dit, figurent dans ce chapitre les charges du HFR et du RFSM 2012.

Au poste 3634.020 – Prestations LAMal du HFR à charge de l'Etat: 139 599 676 francs. A la position 3634.022 (les fameuses PIG du HFR) – Prestations d'intérêt général: 8,068 millions, identiques au budget.

Au poste 3634.023 – Autres prestations du HFR: 13 911 384 francs contre 9,483 millions au budget. Ces trois rubriques doivent être considérées globalement pour être comparées au budget de l'Etat. En effet, il y a eu modification de pratique comptable aux comptes 2012, soit sur un total de charges 166 981 422, le montant est supérieur au dernier budget de 5 402 362 francs. Toutefois – et comme précisé par la direction du HFR – le déficit réel du HFR s'est élevé, pour 2012, à 48 336 108 fr. 97, soit 9 727 767 francs pour le manco de l'Etat dans les tarifs LAMal, un financement transitoire de 33 205 979 francs plus le déficit déjà cité de 5 402 362 francs, donc le déficit est bien de 48 336 108 fr. 07.

Il est à relever que le poste des charges salariales est encore en augmentation, à savoir aux comptes 2012: 275 620 682 contre 271 922 000 francs au budget. Comptes 2011 (pour comparaison): 260 millions et comptes 2010: 243 millions. Cette position fait particulièrement souci à la Commission des finances et de gestion sachant que le coût du personnel du HFR est dans la moyenne supérieure suisse, selon les déclarations de la Directrice de la santé et de la directrice générale du HFR; ceci est du connu. Il faut savoir que le HFR avait intégré au budget 2012 un montant de 7,470 millions représentant des EPT qui n'avaient jamais été intégrés dans l'effectif; une pratique particulière de l'ancienne direction, vous en conviendrez! L'effectif moyen du HFR s'est élevé à 2173,166 pour 2012, sans le personnel en formation. Le taux d'absence est de 6,4%.

Les dépenses d'entretien et de réparation au HFR sont passées de 13,145 millions à 14,529 millions, donc une très forte augmentation de plus de 9%. Ce déficit déjà cité sera couvert par la provision de 3 millions pour manco tarifaire sur les

comptes 2012 et par la dissolution partielle de la provision de 8 millions constituée aux comptes 2011. Il ne faut pas oublier que la participation de l'Etat à l'achat de prestations hospitalières devra augmenter d'ici 2017 à 55% contre 47% actuellement.

Chapitre 3634.030 – Prestations LAMal du RFSM à charge de l'Etat, soit 21 531 826 francs + des prestations d'intérêt général pour 1,758 million et d'autres prestations pour 7,078 millions, soit un total de 30,368 millions. L'effectif du personnel s'élève à 370,52 EPT et le taux d'absentéisme à 4,87%. Pour le détail des comptes, il nous a été répondu que le RFSM bénéficie d'une enveloppe qu'il doit respecter; l'Etat procède à un achat de prestations.

Position 3634.001 – Participation aux frais du fonctionnement du HIB, charges: 12 178 053 francs. Il faut relever que le report de crédit de 2,7 millions a été comptabilisé pour tenir compte de la correction de financement pour l'année 2012 des hôpitaux.

RFSM – EMS «Les Camélias»: L'année 2012 a été marquée par le passage de 6 à 15 lits dès le 1<sup>er</sup> avril; ceci a entraîné une augmentation de charges mais de revenus également, si bien que les comptes sont équilibrés. Le rapport de l'Inspection des finances de l'Etat fait état d'un besoin d'améliorations dans la répartition des charges entre l'hôpital de Marsens et l'EMS. La convention qui lie ces deux services doit être revue cette année.

Position 3624 (Buanderie de Marsens): le Conseil d'Etat planche actuellement toujours sur une solution à trouver pour la buanderie. Ses équipements sont en bout de course et il est urgent d'entreprendre quelque chose. A titre personnel, je souhaite que le Conseil d'Etat propose rapidement au Grand Conseil un décret afin de construire une nouvelle buanderie sur le site actuel avant que toutes les machines n'aient rendu l'âme; cela devient vraiment urgent. Quatorze postes de travail sont en jeu et ceci est important pour le site, qui travaille tout le linge du HFR dans le sud, pour plusieurs EMS et d'autres clients de la région.

Position 3645 (Service de prévoyance sociale): l'excédent de charges est de 90 646 629 francs. Les principales raisons des écarts sont les suivants:

- > un versement à provision de 3,270 millions, enregistré sous le poste 3511.007;
- > 3 millions pour le financement des coûts supplémentaires pour le passage aux douze niveaux de soins dans les EMS et le rattrapage des décisions de subvention pour les frais d'accompagnement.

Position 3636.007 – Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS: 78 629 532 contre 70,188 millions au budget. Les charges nettes s'élèvent à 33 280 750 francs pour le canton contre 28,998 millions aux comptes. La participation des communes se trouve sous 4632.011. Principales raisons du dépassement:

- > 2,5 millions suite à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs;

- > 400 000 suite au jugement «Orange» pour le paiement rétroactif pour le travail de nuit et des week-ends;
- > 450 000 d'acomptes supplémentaires versés à certains EMS en raison du décalage entre la dotation accordée selon l'ancienne grille et le montant facturable aux assureurs.

Position 3636.011 – Subventions cantonales pour les personnes inadaptées mineures hors canton: On remarque une augmentation de 1 234 190 francs par rapport au budget.

Position 3636.013 – Subventions cantonales pour les personnes handicapées adultes dans le canton: 83,999 millions, cependant inférieurs au budget de 8 millions grâce à la disponibilité financière due au report sur l'année 2013 du solde des décomptes finaux 2008–2011.

Position 3655 (Assurances sociales): L'excédent de charges est en diminution pour s'élever à 188 502 290 par rapport au budget mais en augmentation par rapport aux comptes 2011.

Enfin, position 3637.001 – Subventions cantonales pour l'assurance-maladie: 159 942 037 francs, à mettre en relation avec la position 4630.036 – Subventions fédérales pour la réduction des cotisations dans l'assurance-maladie où la Confédération a versé 75,325 millions. Il faut quand même remarquer que ces aides sont touchées par 30,2% ou 83 983 habitants de notre canton.

Position 3636.216 – Financement et contentieux assurance-maladie: Près de 11 millions contre 8 millions au budget. Pour combler cette différence, un montant de 2,925 millions a été prélevé sur la provision.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** J'aimerais remercier les rapporteurs pour l'examen attentif des comptes de ma Direction. Peut-être juste deux éléments que j'aimerais préciser et compléter en ce qui concerne la couverture du déficit de l'Hôpital fribourgeois, donc bien rappeler que le montant qui est inscrit aux comptes 2012, c'est-à-dire 161 579 060 francs est exactement le même que celui du budget 2012. Comme vous avez pu le voir dans la presse, le HFR a bouclé ses comptes avec un déficit de 5,4 millions. Nous sommes actuellement en train d'examiner les comptes finaux du HFR puisque les dernières facturations se sont faites à fin février. Nous ferons un décompte précis des comptes HFR et le solde sera pris dans le cadre des comptes 2013; c'est comme ça que c'était prévu dans le mandat de prestations puisque nous n'avions pas l'ensemble des éléments facturés exacts mais seulement des prévisions pour les deux derniers mois. Donc, nous allons analyser si c'est bien un montant de 5,4 millions qui doit être remboursé au HFR ou si c'est un montant différent en fonction du bouclage définitif sur la base de la facturation complète de toute l'année 2012.

En ce qui concerne la problématique des 62 postes intégrés au budget 2012, j'aimerais préciser qu'il y a plusieurs éléments qui justifient cet état de fait:

- > 38 postes ont été intégrés parce que c'était des effectifs qui étaient régulièrement dépassés dans les différents

services médicaux en raison d'absences de maladie, de grossesse, de loi sur le personnel; c'était donc une régularisation du dépassement puisque, maintenant, avec ces DRG, nous devons avoir l'ensemble des éléments pour avoir vraiment une vision réelle de la situation;

- > 23 postes sont en fait des postes qui étaient déjà existants au HFR, par exemple les 8,9 postes des crèches, le personnel qui est refacturé à d'autres établissements, par exemple pour le laboratoire au HIB ainsi que quelques nouveaux postes auxquels le HFR n'a pas pu renoncer.

Donc, il n'y a pas de pratiques extraordinaires. Simplement, c'était d'avoir l'ensemble du personnel au moment où ça découlait du HFR et de ne pas avoir en parallèle d'autres éléments, comme la crèche, qui ne ressortaient pas dans l'effectif qui était compté au personnel lorsque les comptes étaient encore dans les comptes de l'Etat sous un chapitre spécifique de l'Hôpital fribourgeois.

**Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR).** Dans le compte des assurances sociales, au poste 3637.216 – Financement du contentieux de l'assurance-maladie, je constate une différence de 3 millions entre le budget, qui prévoit 8 millions de dépenses, et les comptes, qui présentent 11 millions de charges.

M. le Rapporteur a certes relevé que 2,9 millions ont été prélevés d'une provision. Mais je souhaiterais savoir pourquoi ceci a été nécessaire et d'où vient cette différence de 3 millions entre ces 8 et 11 millions de charges.

**Castella Romain (PLR/FDP, GR).** Je me permets juste de poser trois questions pour avoir des éléments de précision. Il est vrai que les chiffres sont tellement importants dans cette Direction qu'on a toujours peur des montants à six chiffres. Malgré tout, au poste 3049, il y a à nouveau des indemnités de service, comme en 2011, cette fois-ci pour près de 150 000 francs et elles n'y figurent souvent pas au budget. Je souhaiterais une précision à ce niveau-là et savoir si, peut-être par la suite, on pourrait les intégrer directement au budget.

Une précision – peut-être, me direz-vous, une piqûre de rappel – car le montant était bel et bien inscrit au budget 2012, à savoir 21 et 21 millions, 42 millions pour les contributions pour les hospitalisations en cliniques et hôpitaux hors canton. Mais, par rapport à l'année 2011, nous sommes au double de ces contributions hors canton.

Nous avons eu des précisions sur la buanderie de Marsens et je partage tout à fait l'avis de M. le Rapporteur. Cependant, il y a peut-être aussi une précision, c'est que, si nous voulons réinvestir dans cette buanderie, nous avons pu constater que dans les comptes il y a plus de 1 million qui n'est pas mis en amortissement soit dans l'immobilier, soit dans le matériel dans les comptes de la buanderie. Il est vrai qu'à ce rythme-là, nous aurons peut-être de la peine à pouvoir réinvestir dans ce service.

**Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Je crois que toutes ces questions sont adressées à M<sup>me</sup> la Conseillère. J'ai fourni quelques réponses, notamment au niveau de la buanderie et au niveau des assurances sociales.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En ce qui concerne la première question sur les comptes de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, effectivement, un dépassement de l'ordre 2,9 millions se justifie de la façon suivante. Pour 2012, nous sommes dans la première année transitoire de l'application de la reprise du contentieux des caisses maladie par le canton. L'excédent, en fait, se justifie pour les trois raisons suivantes.

D'abord, nous avons – et vous avez – avalisé notre loi qui prévoyait que nous reprenions de manière transitoire tous les anciens cas qui étaient encore pendants pour les années antérieures mais déposés au 1<sup>er</sup> janvier 2012; cela a provoqué des montants importants. Nous souhaitions vraiment mettre à jour la situation, arrêter les suspensions des prestations. Là, les communes nous ont transmis tous les ADB qui sont venus pour les derniers mois et qui ont été soumis aux communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 mais pour des périodes qui précédaient le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Nous avons également pris en charge, selon le droit transitoire, les anciens cas transmis en 2012 par les assureurs maladie; c'est ce qui a provoqué cet important montant de dépassement. Pour 2013, nous avons prévu de revenir à une situation normale et nous espérons pouvoir être dans le budget avec les 8 millions que nous avons au budget. C'est vraiment cette période transitoire. La loi fédérale permettait de mettre en pratique cette période du droit transitoire et vous l'avez avalisée dans le cadre de l'approbation de la loi sur cette application du contentieux.

Pour la question sur les comptes du Secrétariat général, au 3049, il s'agit de la rétribution de l'ancien chef du Service dentaire. Cette personne va quitter à fin mai, donc il n'y aura plus de montants qui ressortiront à part encore ceux juste pour les cinq premiers mois de l'année 2013. Je rappelle que c'est une solution qui était intervenue une fois que le budget 2013 avait déjà été approuvé et a émarginé aux comptes 2012 puisque la situation a déjà été mise en pratique pour 2012. Vous n'aurez plus ce type de montants dans les comptes de ma Direction.

En ce qui concerne les hospitalisations hors canton, là aussi, nous étions dans des estimations, première année de mise en place du nouveau financement hospitalier. Vous savez qu'il y a ouverture des frontières maintenant. Nous devons prendre en charge toutes les personnes qui choisissent de se faire hospitaliser hors du canton, même pour des prestations fournies dans le canton. Il y a une liberté de choix des hôpitaux pour autant que l'hôpital figure sur la liste des cantons de domicile; ce qui est le cas. Nous étions partis du principe que nous n'aurions pas plus de personnes qui iraient hors du canton par convenance personnelle que ce que nous avons eu jusqu'à maintenant. Force est de constater que ce n'est pas le cas! Nous avons effectivement un énorme dépassement. Il y a beaucoup plus de Fribourgeois qui vont se faire soigner à l'extérieur par convenance personnelle et qui utilisent cette liberté de choix. Nous n'avons bien sûr aucune prise sur cet élément-là. La liberté de choix est à disposition des Fribourgeois et des Fribourgeoises.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2012

### Direction de la santé et des affaires sociales

**Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Le rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales est très complet. Il rapporte sur l'activité de tous les services qui la composent et donne des informations, en particulier des statistiques, très intéressantes. Ce document dessine les contours des tâches à accomplir et des charges qui en découlent. C'est une aide indispensable à notre travail de gestion dont la Commission est investie.

Au chapitre de la Direction et du Secrétariat général, un résumé intéressant est donné sur la planification sanitaire au point 2.1, ainsi que sur l'Hôpital fribourgeois au point 2.3 de la page 1.

Dans le chapitre du Service de la santé publique, il est intéressant de constater que pour la première fois les deux cliniques privées établies sur le territoire cantonal ont perçu une subvention de plus de 25.5 millions de francs. On peut cependant regretter que, suite à une erreur de la part d'une clinique privée, l'Etat devra rallonger quelques fonds cette année 2013 concernant les comptes 2012. A rappeler que ceci découle de la nouvelle loi fédérale sur le financement des hôpitaux. Ceci peut être consulté à la page 7 au point 4.2 «Les hôpitaux en chiffres». Les pages 6 à 9 donnent d'ailleurs des informations importantes sur l'avenir du HFR tout en sachant que l'éclaircie n'interviendra qu'à fin 2014. Quant au tableau «Etablissements» à la page 8, il faut décaler vers le bas d'un rang les colonnes des statistiques, en ce qui concerne le HFR.

Les affaires sociales sont complexes. On le constate à la lecture de la page 36 au chapitre 2.7 «Représentations». Le Service de l'action sociale est représenté dans 11 commissions, une plateforme et un groupement. Ceci démontre l'imbrication de ce service dans les autres services de l'Etat et les collaborations intercantionales.

Nous remercions encore une fois la Direction et les services concernés pour le travail fourni à l'occasion de l'élaboration de ce rapport.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

## Rapports et comptes pour l'année 2012

### Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

**Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR).** J'ai une question par rapport aux prestations. Si l'on prend la page 5, on constate, et c'est réjouissant, une augmentation de plus de 15 millions des cotisations, tandis que sur la page 6, les prestations nettes versées augmentent de 25 millions. Je constate, si je regarde

—

de plus près, où se trouve la grande partie de ces 25 millions, je vois que «Réductions des primes et contentieux de l'assurance-maladie»: + 15 millions. Là aussi j'aimerais une explication à ce sujet.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Trois éléments: d'abord, l'augmentation des primes. Nous avons + 4.53% d'augmentation des primes en 2012, ce qui a un impact direct sur l'augmentation de ce compte. Plus de cas et de situations aussi, donc c'était déjà des montants annoncés dans le cadre du budget 2012. C'est l'explication pour les deux dépassements, 2.9 millions et en gros encore 3 millions. C'est sur la reprise du contentieux, l'explosion sur la situation transitoire des 2.9 millions. Pour l'augmentation sur la réduction proprement dite, il y a deux explications. La première: nous avons eu beaucoup plus de nouvelles demandes sur les comptes 2012 que ce qui était prévu au budget, notamment dans le domaine de l'aide sociale. Je rappelle que les réductions de primes pour les personnes à l'aide sociale sont de 100%. Et puis, il y a eu environ 1.6 million, qui est un effet de rattrapage, nous avons du retard dans les décisions de réductions de primes. Nous avons durant l'année 2012 repris tout le rattrapage, réussi à compenser tout le rattrapage. Maintenant, nous sommes à jour pour les décisions 2013; la grande partie des décisions a déjà pu être rendue en décembre 2012 et nous n'avons plus de retard dans le domaine des réductions de primes donc nous sommes parfaitement à jour. Ce sont donc ces éléments qui provoquent la différence.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 83 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schaffer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP),

Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 83.*

## Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2012

### Bilan

**Le rapporteur général.** Merci à tous les rapporteurs et intervenants et aux membres du Conseil d'Etat pour le débat animé et constructif.

Je constate qu'aucune proposition d'amendement n'a été déposée et qu'il n'y a pas de question pertinente qui reste ouverte après les discussions qui ont été tenues dans cette salle. Je n'ai donc plus de remarque particulière à faire et je propose de procéder à la lecture du Projet de décret N° 51.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Vous trouvez le bilan aux pages 50 à 59 du message et je rappelle qu'à la page 50, concernant les immeubles HFR, ils ont été amortis au bilan, et la différence d'amortissement au bilan, respectivement de 69.9 millions, a été convertie en prêt remboursable avec un amortissement de cette première année où vous trouvez le montant réel actuel au bilan de 67.9 millions.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

### Récapitulation

- > Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation des comptes généraux de l'Etat pour l'année 2012.

## Projet de décret N° 51 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg<sup>1</sup>

### Lecture des articles

#### ART. 1

**Le rapporteur général.** Dans l'article 1, nous constatons les chiffres qui ont été largement discutés pendant ces derniers jours. Soit d'un côté les comptes de résultats qui terminent avec un excédent de revenus de 10 577 822.19 millions et les comptes d'investissements avec un excédent de dépenses de 110 578 961.75.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Vous constatez que l'excédent de financement est proche de zéro. Evidemment,

<sup>1</sup> Message pp. 552ss.

pour les prochains comptes, on va commencer à puiser dans la fortune, comme tout le monde le sait. Mais, je l'espère, pas trop intensivement.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woelfray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

—

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2012

### Récapitulation

**Le rapporteur général.** Wie bereits erwähnt, haben wir den Tätigkeitsbericht des Staatsrates und der diversen Direktionen eingehend diskutiert. Ich kann feststellen, dass keine wichtigen Fragen unbeantwortet geblieben sind, Ich möchte im Namen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

empfehlen, dem Tätigkeitsbericht des Staatsrates zuzustimmen.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi de relever l'excellent travail de la Commission de finances et de gestion et l'excellente collaboration avec l'ensemble des Directions.

### Vote final

> Au vote, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2012 est adopté par 77 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woelfray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

—

## Rapport N° 54 concernant la compensation des effets de la progression à froid<sup>1</sup>

### Discussion

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi de rappeler les nouvelles règles sur la progression à froid. Tout d'abord, il y a lieu de rappeler les dispositions légales traitant de la compensation des effets de la progression à froid, cela a été modifiée en 2010 avec effet au 01.01.11. Depuis cette date,

<sup>1</sup> Message pp. 592ss.



les barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que les déductions sociales doivent être adaptés lorsque l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté d'au moins 5% (anciennement 8%) et au minimum tous les trois ans (avant, nous n'avions pas cette limite de 3 ans). Aujourd'hui, on constate que la limite de 5% n'est de loin pas atteinte, la règle qui demande au moins une compensation tous les 3 ans impose au Conseil d'Etat la rédaction du présent rapport. En effet, si l'on veut respecter le principe d'une adaptation au moins tous les 3 ans, il y a lieu de prévoir la rédaction d'un rapport en 2013 pour une éventuelle application ou mise en œuvre au 01.01.14. Vous l'avez constaté, l'indice des prix à la consommation a extrêmement peu évolué (0.3471%), concrètement largement en-dessous.

D'autre part, le barème des observations que je viens de faire s'applique également au barème de l'impôt sur le revenu et à celui de l'impôt sur la fortune. Ainsi l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu soulève la question du seuil d'imposition qui est aujourd'hui de 5100 francs. Avec l'indexation de 0.3%, nous aurions une cote d'impôt à 5118 francs, mais en vertu de l'article 37 alinéa 4, la loi sur les impôts, c'est ramené à 5100 francs, donc il n'y a pas de changement.

En conclusion, et comme proposition, vu la très faible augmentation de l'indice des prix, de l'incidence très limitée d'une compensation des effets de la progression à froid sur les cotes d'impôt, le Conseil d'Etat propose de ne pas modifier les déductions sociales et les barèmes. Il précise toutefois qu'il n'en résultera aucune perte pour les contribuables puisque lors de la prochaine compensation des effets de la progression à froid, l'indice de référence restera le même, c'est-à-dire celui de décembre 2007 de 102.63.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). En préambule, je tiens à dire que la question des arrondis n'est pas un problème en soi car la compensation de la progression à froid peut se faire également sur le barème, comme cela se fait d'ailleurs sur le plan fédéral, au lieu d'adapter les déductions de quelques francs.

Cela dit, compte tenu de la faible progression de l'indice des prix à la consommation, à savoir 0,35%, depuis la dernière date de référence ayant servi d'adaptation en décembre 2007, le groupe de l'Union démocratique du centre rejoint l'avis du Conseil d'Etat de renoncer pour l'instant à une compensation de la progression à froid. Le fait de renoncer pour l'instant à cette compensation n'amène pas de pertes pour le contribuable, comme vient de le dire M. le Commissaire, dès lors que l'augmentation de l'IPC, constatée depuis décembre 2007, sera dans tous les cas prise en compte lors du prochain rapport, au plus tard dans trois ans.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Notre groupe prend acte que l'indice des prix à la consommation n'a quasiment pas augmenté depuis le mois de décembre 2007; moins de 1% depuis plus de cinq ans! Une indexation des barèmes pour compenser cet effet aurait dès lors une conséquence presque nulle pour nos citoyens contribuables. Nous prenons acte

qu'il ne résultera aucune perte pour les contribuables, qui conserveront ainsi un pouvoir d'achat identique.

Dans ce sens-là, notre groupe accepte le principe de ne pas modifier les déductions sociales et les barèmes et se rallie ainsi à la position du Conseil d'Etat.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je remercie les deux groupes qui se sont prononcés et qui rejoignent l'avis du Conseil d'Etat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Projet de loi N° 49 modifiant la loi sur l'énergie<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de révision de la loi sur l'énergie s'est réunie à une seule reprise pour ces travaux. M. le Commissaire du gouvernement était accompagné à cette occasion de M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie.

Retour à la case départ, ai-je envie de dire! Le 25 novembre dernier, le peuple fribourgeois a donné un carton rouge à notre parlement qui, lui, avait accepté à l'unanimité une modification de la loi sur l'énergie. Seul point contesté, l'introduction dans la loi du remplacement des chauffages et des chauffe-eau électriques existants à l'horizon 2025.

A titre personnel, je respecte mais je regrette la décision du peuple. Le projet, qui avait été accepté par le Grand Conseil, était un projet équilibré, ambitieux, avec une vision d'avenir sur l'approvisionnement énergétique de notre canton. Je regrette surtout que les milieux dits verts, de protection de l'environnement ou des anti-nucléaires n'aient pas mis autant de moyens dans le soutien à notre premier projet et à trouver des solutions qu'ils ne mettent dans leur opposition à l'atome ou à d'autres productions d'énergie!

L'étude de ce projet par la commission a été rapide. Je vous rappelle que nous étions presque tous présents le 7 février 2012 pour discuter et accepter à l'unanimité l'ancien projet de loi.

La commission vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce projet avec une seule modification rédactionnelle à l'article 6.

**Le Commissaire.** Lors de la session du Grand Conseil du 7 février 2012, vous aviez adopté la modification de la loi sur l'énergie mais celle-ci a été combattue par référendum en raison de l'obligation de remplacer d'ici 2025 les chauffages

<sup>1</sup> Message pp. 563ss.

électriciens. Monsieur le Président de la commission l'a rappelé, le résultat de la votation populaire, qui s'est déroulée le 25 novembre 2012, a été très serré et, faut-il encore le rappeler, le résultat a tourné en défaveur de la loi.

Suite à cet épisode, le Conseil d'Etat a annoncé sa ferme intention de remettre l'ouvrage sur le métier, d'analyser la situation et de présenter rapidement un nouveau projet de loi. En effet, cette modification de la loi sur l'énergie s'inscrit comme un élément essentiel à la mise en place de cette stratégie énergétique visant à atteindre la société à 4000 watts d'ici l'an 2030. Elle devrait permettre l'introduction de mesures importantes ne pouvant être réalisées sur la base des dispositions légales actuellement en vigueur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je tiens à vous rappeler qu'en novembre 2009, le Grand Conseil avait réservé un accueil très favorable à la stratégie énergétique présentée par le Conseil d'Etat. Depuis, le Conseil d'Etat suit la feuille de route qu'il s'était définie. Il y avait deux révisions du règlement sur l'énergie, en mars 2010 et en juin 2011, pour introduire notamment le modèle de prescriptions énergétiques des cantons, MoPEC 2008, ainsi que différents programmes d'encouragement. Nous avons également mis en place un fonds cantonal de l'énergie. Les mesures de l'actuelle révision de la loi concernent notamment l'exemplarité des collectivités publiques, l'introduction de l'obligation limitée d'appliquer le certificat énergétique des bâtiments, le CECB, le renforcement des exigences en matière de ventilation et de climatisation et la possibilité d'établir des conventions d'objectifs avec les gros consommateurs d'énergie. Le projet qui vous est soumis tient compte des décisions prises par le Grand Conseil en 2012, en particulier en ce qui concerne les modalités d'application relatives au CECB. Il permettra finalement de répondre à différentes interventions parlementaires, en particulier la motion du député Eric Colomb concernant l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire et la motion des députés Jacques Crausaz et Christa Mutter relative à l'éclairage.

Permettez-moi quand même de faire deux, trois phrases concernant la question des chauffages électriques compte tenu du résultat de la votation populaire ainsi que des arguments et propositions du comité référendaire. Le Conseil d'Etat respecte pleinement le verdict du peuple fribourgeois et entend ne pas apporter de modification à l'article 15 actuellement en vigueur. Il tient également compte des discussions en cours sur le plan national, notamment dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, du traitement d'interventions parlementaires aux Chambres fédérales et de l'initiative populaire sur l'efficacité énergétique, qui sera lancée aujourd'hui – comme j'ai eu l'information de M<sup>me</sup> Mutter, co-initiatrice de cette initiative – et qui a reçu plus de 140 000 signatures, semble-t-il. Toutes ces actions abondent dans le sens d'un remplacement à terme de ces installations. D'autre part aussi, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'énergie, l'EnDK, a par ailleurs déjà prévu d'inscrire une telle disposition dans les modèles de prescriptions énergétiques des cantons devant être révisés en 2014 au plus tard.

Par conséquent, la loi sur l'énergie sera adaptée en temps voulu selon les décisions prises au niveau fédéral.

En conclusion pour cette entrée en matière, le Conseil d'Etat insiste sur le fait que pour mener une politique énergétique ambitieuse et cohérente, il doit aussi pouvoir s'appuyer sur des bases légales en adéquation avec les objectifs à atteindre. C'est ce qu'il propose avec la présente modification de la loi sur l'énergie, laquelle est également en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Avec ces quelques mots, je vous prie de bien vouloir entrer en matière.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Cette nouvelle modification de la loi sur l'énergie est la conséquence du refus de la votation populaire du 25 novembre dernier suite au référendum, refus à une courte majorité, bien que le Grand Conseil – comme il a été dit – l'avait acceptée à l'unanimité, soit le projet initial.

Au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je salue le fait que le Conseil d'Etat ait pris la décision de soumettre rapidement un nouveau projet de loi dans la mesure où l'esprit et la substance principale de la loi n'ont pas été fondamentalement remis en cause si ce n'est la problématique du remplacement obligatoire des chauffages et chauffe-eau électriques d'ici à 2025. Parmi les arguments le plus souvent invoqués par les opposants figuraient notamment que la population souhaite agir en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie mais ne veut pas d'interdiction et souhaite rester libre de ses choix, qu'il ne faut pas obliger le remplacement d'un système de chauffage qui a été autorisé naguère et qui serait encore en état de fonctionnement.

En bon démocrate, le Conseil d'Etat nous soumet un nouveau message et une proposition d'ajustement de cette nouvelle loi. Dans la mesure où l'ensemble des autres articles n'était pas contesté par les référendaires principalement, il n'a pas été souhaité, par la commission également, de modifier, même de manière mineure, le texte de la loi afin de ne pas donner d'autres arguments à d'autres éventuels opposants.

Certes, quelques remarques et questions ont été posées en commission, dont celle de l'article 8 traitant du plan communal des énergies et du délai de leur réalisation. Bien que l'ancienne loi précise déjà un délai à fin 2007 pour ces plans communaux de l'énergie, il a été répondu à satisfaction qu'insister sur un délai ne sert à rien dans la mesure où cette exigence est une condition lors d'un dépôt de révision d'un PAL. Si celle-ci n'est pas remplie, l'Etat émettra un préavis négatif au PAL en question.

En conclusion, et au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je constate que la stratégie énergétique du canton n'est pas remise en question suite à la votation de novembre dernier, que les mesures intégrées dans la modification de la loi sur l'énergie sont compatibles avec la stratégie énergétique CH-2050 et que le remplacement des chauffages électriques sera réalisée, comme l'a dit M. le Conseiller, par des solutions fédérales qui pointent à l'horizon et qu'enfin, la stratégie énergétique étant toujours évolu-

tive, il y aura toujours des mesures complémentaires qui vont être et qui devront être discutées.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son message rapide et, tenant compte de la *vox populi*, le train est lancé et il serait irresponsable de le stopper en l'état.

Au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique et à son unanimité, je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet de loi N° 49 portant révision de la loi sur l'énergie.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé en détail le message N° 49 accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur l'énergie. Cette version remaniée ne présente pas de véritables modifications par rapport à la version précédente, à l'exception de la disparition de la question des chauffages électriques.

Il est essentiel aujourd'hui pour le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) par exemple, que cette loi puisse être enfin acceptée. Pour cette raison, le groupe socialiste entre en matière et soutiendra à l'unanimité cette modification de la loi.

Par contre, le groupe socialiste s'étonne que la loi n'ait pas encore été acceptée que, déjà, le Conseil d'Etat la remet en cause dans le rapport d'économie (page 26) en retirant 1 million de francs par année au fonds de l'énergie et nous nous inquiétons vivement de cette conséquence sur les objectifs fixés en matière énergétique par le canton de Fribourg.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi N° 49 modifiant la loi sur l'énergie. Enfin, pour certains députés, ils l'ont plutôt relu très attentivement.

Notre groupe soutiendra donc à l'unanimité l'entrée en matière et le projet de loi.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Le peuple a toujours raison et ce n'est pas aujourd'hui que le groupe libéral-radical va dire le contraire! 50,75% de nos citoyens n'ont pas voulu de la loi acceptée à l'unanimité le 7 février 2012 par le Grand Conseil.

L'article, qui demandait aux propriétaires de chauffages électriques de les remplacer d'ici à 2025, était spécialement contesté et c'est pour cette raison qu'un référendum a abouti et que le peuple a renvoyé ses députés et son Conseil d'Etat à revoir sa copie.

Dans sa nouvelle version de la loi sur l'énergie, cette obligation a disparu, ce qui devrait satisfaire l'ensemble des Fribourgeois. Il est à noter que c'est certainement au niveau fédéral que les chauffages vont être sanctionnés d'ici 2025.

Le groupe libéral-radical ne va pas refaire le débat sur ce projet de loi modifiant la loi sur l'énergie car celui-ci a déjà eu lieu au printemps 2012. C'est à l'unanimité qu'il entre en matière et suivra les propositions de la commission.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Auch das Mitte-Links-Bündnis hat bedauert, dass dieses Gesetz noch einmal eine

Ehrenrunde drehen muss, tritt einstimmig darauf ein und wird es unverändert mit einer kleinen redaktionellen Änderung auf Französisch annehmen.

Auch wir haben sehr bedauert, dass im Sparprogramm schon eine Verschlechterung der Energiepolitik mit einer Einsparung von einer Million Franken im Energiefonds angekündigt wird und werden uns dagegen stemmen. Dieses Element wird noch zu diskutieren sein. Ich möchte an dieser Stelle jedoch nicht weiter darauf eingehen.

Wir freuen uns, dass mit diesem Gesetz die Grundlage dafür geschaffen wird, dass vor allem die Gemeinden, der Staat und auch die Grosskonsumenten nun griffigere Instrumente haben, um im Energiebereich zu intervenieren. Ich danke Herrn Staatsrat Vonlanthen für die ehrenvolle Erwähnung der Stromeffizienzinitiative, die heute eingereicht wird. Damit wird ein Stiefkind der heutigen Energiepolitik endlich von allen Parteien zur Kenntnis genommen und es werden da auch stärkere Instrumente gefordert.

Wir werden sowohl im Kanton als auch auf Bundesebene auf dieser Ebene noch agieren müssen.

Nous pensons que la loi que nous votons aujourd'hui – j'espère à l'unanimité et rapidement – va nous donner quelques moyens aussi dans le domaine des PME et des particuliers pour plus d'efficacité, plus d'économie et pour plus de production d'énergies renouvelables.

Nous remercions spécialement le Conseil d'Etat parce qu'il a mentionné en commission que cette année écoulée ne l'était pas en vain parce que le Conseil d'Etat l'a utilisée pour renforcer les mesures de formation dans le domaine professionnel. Cela pourra garantir la qualité des installations à l'entretien. C'est un élément vraiment essentiel pour réaliser la politique que nous souhaitons tous. Nous pensons, comme le député Doutaz l'a déjà mentionné, que la politique de l'énergie est quelque chose d'évolutif. J'aimerais juste mentionner deux éléments qu'il faudrait renforcer et discuter par la suite: l'un, c'est la tarification de l'énergie, spécialement de l'électricité; il reste beaucoup à faire, l'autre, ce sont les mesures d'efficacité dans le domaine de l'électricité notamment pour les particuliers, pour les PME où, effectivement dans le canton, il n'y a pas encore d'instruments suffisants.

Donc, je vous invite à voter cette loi et à participer à la discussion ultérieure de solutions encore améliorées.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants de tous les groupes qui, comme la commission, entrent en matière sur ce projet de loi.

Quant à la diminution de la manne étatique, je laisse la parole à M. le Commissaire du gouvernement.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien enthousiaste à cette loi, pour l'entrée en matière. Je suis très content que le Parlement fribourgeois soit vraiment très enthousiaste et très clair derrière ces différentes propositions. C'est important si on veut vraiment réussir ce changement

climatique, ce changement énergétique, cette progression qui a été mentionnée ou esquissée aussi au niveau fédéral.

J'aimerais faire deux remarques. Premièrement, M. le Député Doutaz a dit que la politique énergétique est en mouvement. C'est juste, il y aura maintenant au niveau fédéral pas mal de points qui doivent être analysés, qui seront discutés encore cette année dans le cadre de ce gros programme «Stratégie énergétique 2050». Il est à prévoir qu'on doit revenir régulièrement avec des modifications de la loi pour pouvoir aller de l'avant ensemble et pouvoir approfondir encore les différentes mesures.

Deuxième remarque. Il a été souligné par M. le Député Bonny et par M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter concernant le programme d'économies que toutes les Directions ont dû faire des contributions, des contributions qui font mal. Également côté énergie, nous avons dû pouvoir faire ces propositions dans le cadre de ce fonds de l'énergie. J'aimerais vous rappeler que le Groupe E verse chaque année 4 millions de francs, c'est-à-dire correctement 3,4 millions en cash et 0,5 ou 0,6 million de francs qui concerne les programmes de l'éclairage public dans les communes pour subventionner. L'Etat avait prévu de mettre chaque année 4 millions de francs. A l'avenir, pour un certain moment, ce ne sera que 3 millions de francs. Pour l'instant, on peut dire que ça ne nous pénalise pas pour la réalisation de nos projets. En tout cas à court et à moyen termes, nous pouvons réaliser nos projets. D'ailleurs, nous lancerons très prochainement un gros programme de sensibilisation pour pouvoir avoir une réduction de la consommation. Mais, au niveau fédéral, on nous a annoncé que les cantons doivent mettre plus d'argent, notamment dans le cadre du programme «Bâtiments» où le Conseil fédéral proposera que les cantons, pour avoir vraiment un soutien de ce programme «Bâtiments», doivent mettre 1 franc pour avoir 2 francs de la Confédération. Alors là, nous devons encore voir à moyen et à long termes mais, à court terme, ça n'aura pas d'influence sur la réalisation de notre politique énergétique.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

ART. 5 AL. 3 ET AL. 7 (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'article 5 al. 3 impose les standards Minergie P ou A à tous les bâtiments publics. L'alinéa 7 oblige les communes à assainir les éclairages publics d'ici 2018. Une subvention de 30% leur sera versée. L'économie devrait être d'environ 40%.

- > Adopté.

ART. 6 AL. 3 À 5 (NOUVEAUX)

**Le Rapporteur.** L'article 6 al. 3, 4, 5 et nouveau, modifications formelles dues à la création du Service de l'énergie distinct de celui des transports. Proposition de modification rédaction-

nelle de la commission à l'alinéa 4 qui préfère le terme «*dans la mesure où*» plutôt que «*tant qu'elle*».

**Le Commissaire.** Als deutschsprachiger Regierungsvertreter werde ich mich nicht zu dieser sprachlichen Änderung im französischen Text äussern. Der Staatsrat ist mit diesem Vorschlag einverstanden.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 7 AL. 1

- > Adopté.

ART. 8

**Le Rapporteur.** L'article 8 al. 1 oblige les communes à fixer un état des lieux et à fixer des objectifs. L'alinéa 2 inclut les aspects territoriaux, qui sont importants lorsqu'il est, par exemple, question de réseaux de chauffage à distance. L'alinéa 3 stipule que, pour être contraignants pour les particuliers, les instruments de planification énergétique doivent être intégrés dans les instruments de planification prévus par la LATeC. L'alinéa 4 précise que la planification énergétique peut être réalisée à l'échelle intercommunale.

- > Adopté.

ART. 9

**Le Rapporteur.** Cet article fournit aux communes les bases légales nécessaires pour pouvoir agir de leur propre chef.

- > Adopté.

ART. 11A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Le certificat énergétique cantonal des bâtiments devra être établi pour tout nouveau bâtiment ainsi qu'au moment où un bâtiment change de propriétaire, sauf pour les transferts entre héritiers légaux et en cas de divorce ou alors entre propriétaires communs. Cet article avait été le plus débattu à l'époque avec une modification apportée par un amendement de M<sup>me</sup> la Députée Emmanuelle Kaelin.

**Le Commissaire.** J'aimerais uniquement ajouter que dans le cadre des discussions sur la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a annoncé qu'il allait demander un certificat énergétique des bâtiments pour chaque personne ou chaque propriétaire qui aimerait avoir un subventionnement fédéral. Alors là, le Grand Conseil, le canton de Fribourg anticipe en fait cette révision au niveau fédéral. C'est la raison pour laquelle il est important que cet article 11a (nouveau) soit accepté.

- > Adopté.

ART. 13 TITRE MÉDIAN ET AL. 3

**Le Rapporteur.** L'alinéa 13 n'apporte aucun changement matériel mais concrétise que l'on passe d'un régime d'autori-

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 590ss.

sation restrictive à une interdiction avec possibilité d'accorder des dérogations.

> Adopté.

ART. 13A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'alinéa 1 dit que *50% de l'énergie utilisée pour la production d'eau chaude doivent provenir de sources renouvelables*. L'alinéa 3 vise à économiser l'énergie dans les résidences secondaires.

**Le Commissaire.** Il s'agit là de la réalisation de la motion Collomb, qui avait été acceptée à la presque-unanimité ici au Grand Conseil.

> Adopté.

ART. 15A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'alinéa 1 touche les enseignes lumineuses mais pas l'éclairage des habitations individuelles. L'alinéa 2 indique que l'éclairage doit être limité au nécessaire, ce qui concerne également l'horaire d'utilisation.

> Adopté.

ART. 16

**Le Rapporteur.** Ventilation et climatisation. Les alinéas 1 et 2 ne sont qu'une reformulation des dispositions en vigueur. L'alinéa 3 (nouveau) vise à interdire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'exploitation de climatisations de confort qui ne seraient pas alimentées par des énergies renouvelables.

> Adopté.

ART. 17

> Adopté.

ART. 18A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'article 18: Gros consommateurs. Sont considérés comme gros consommateurs ceux qui ont une consommation annuelle par site de plus 5 GW/h en chaleur ou 5 GW/h en énergie électrique.

> Adopté.

ART. 25

**Le Rapporteur.** L'article 25 fait référence à l'autorité de compétence que l'on retrouve maintenant à l'article 6.

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Sigen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

—

## Résolution Pierre Mauron/Benoît Rey (fusion de communes pour un centre cantonal fort)

### Dépôt et développement

Personne n'ignore l'importance des fusions pour l'avenir du canton et de ses différentes régions. Preuve en est la concentration d'interventions parlementaires à ce sujet. Preuve en est également l'adoption, le 15 mai 2011, de la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes par 72,86% de la population fribourgeoise.

Dans ce domaine, s'il est une partie du canton qui suscite un regain d'attention – médiatique, politique et populaire – c'est bien le Grand Fribourg.

Et pour cause. La réussite d'une fusion ambitieuse et porteur d'une véritable vision d'avenir doit permettre à notre canton et à son chef-lieu de s'inscrire dans une perspective et des conditions-cadre leur permettant de faire face aux défis démographiques et concurrentiels qui les attendent tout en répondant aux attentes légitimes de la population en matière de cadre de vie et de services de proximité.

Les soussignés en sont conscients et portent l'espoir que la situation actuelle du Grand Fribourg, fortement cristallisée, se débloque rapidement. Car le temps presse.

L'aboutissement rapide de cette fusion est sans aucun doute un enjeu non seulement régional mais aussi, et tout autant, cantonal. En effet, il s'agit non seulement de dessiner la place qu'occupera la région de la capitale fribourgeoise dans le giron cantonal, mais aussi de donner à notre canton une assise à plus grande échelle entre l'arc lémanique et les autres grandes agglomérations de notre pays.

Le Conseil d'Etat a souvent déclaré son attachement de principe aux fusions de communes et à la création d'un centre cantonal fort. Il n'a toutefois pas livré à ce jour sa vision concrète de ce que devrait être le Grand Fribourg de demain et des démarches nécessaires à sa réalisation.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil d'Etat de s'engager résolument dans la définition et l'aboutissement rapide d'une fusion du Grand-Fribourg et de confirmer au Grand Conseil sa volonté indéfectible d'œuvrer dans ce sens.

### Prise en considération

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le Grand Conseil, concernant les fusions, est plutôt amené à se prononcer sur les décrets que le Canton octroie pour encourager les fusions. Il n'a pas d'autre participation active. Par le biais de cette résolution, avec mon collègue Benoît Rey, et avec les chefs de groupes qui ont été informés ce matin, nous souhaitons faire passer l'idée suivante:

Les arguments pour vous inviter à adopter cette résolution sont mentionnés dans le texte même de la résolution. Il y a encore d'autres arguments dont je souhaiterais vous faire

part. Lorsqu'on voit des discussions par rapport aux hôpitaux, aux EPF, aux universités, on voit qu'il y a toujours une comparaison et une concurrence intercantonale. Il est important pour le canton de Fribourg d'avoir un interlocuteur clair et fort au niveau de son chef-lieu cantonal. Avec ce que l'on a vu, notamment ce printemps, il y a quelques fois des députés et la population qui ont eu l'impression que le bateau des fusions naviguait à vue. Or, par rapport à ce domaine du Grand Fribourg, le capitaine a besoin d'une carte claire pour savoir dans quelle direction il va. Lorsqu'on parle de politique foncière active, d'aménagement du territoire, d'agglomération, il faut une fois passer de la parole aux actes et concrétiser le projet. Comme certains ont manifesté quelques craintes au tout début, l'idée n'est pas, par cette résolution, de dire par exemple si nous sommes pour ou contre la fusion 2C2G ou pour ou contre l'Agglo. Il s'agit là de débats démocratiques qui auront lieu et dans le cadre desquels les personnes concernées pourront s'exprimer. Non, le but est tout autre. Il s'agit d'un problème qui dépasse les partis, d'où mon idée de réunir le plus possible de partis différents. On l'a vu le 25 mars 2013, notre collègue député radical Jean-Daniel Wicht a déposé une question au Conseil d'Etat, qui n'a pas encore obtenu de réponse, dans laquelle il demandait également quelle était la définition pour le Conseil d'Etat de ce centre cantonal fort en posant toute une série de questions. A l'heure actuelle, il nous semblait qu'il appartenait au Grand Conseil de manifester sa volonté claire d'avoir un centre cantonal fort et que cette volonté soit concrétisée, une fois qu'elle l'a été par le Grand Conseil, par le Conseil d'Etat en lui demandant ainsi de passer de la parole aux actes et d'édicter son planning, sa stratégie, de donner en fait du corps à ce centre cantonal fort; pour qu'il nous dise clairement quelle est sa vision, quelles doivent en être les structures, quels sont les moyens dont le Conseil d'Etat a besoin pour réaliser cette fusion et ensuite arriver à son terme. Cette résolution se veut en termes généraux (il n'y a pas d'élément contraignant) mais il y a simplement, je crois, une volonté qui est claire, dans la population, dans tout le canton et pas seulement dans le Grand Fribourg, et aussi je l'espère au sein du Grand Conseil, pour aller dans ce sens et inviter le Conseil d'Etat à nous répondre clairement là-dessus et à nous dire également sa vision, sa stratégie en lui faisant part de la volonté du Grand Conseil.

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). Tout d'abord, malgré le peu de publicité, j'aimerais quand même vous rassurer sur le fait que, entre les communes de Fribourg, de Villars-sur-Glâne et de Marly, les travaux vont bon train. C'est tellement vrai que, pas plus tard que demain, une délégation du Conseil d'Etat rencontrera une délégation de ces trois communes dans le département de la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ceci dit, je crois qu'aujourd'hui, nous sommes véritablement tous, dans le cadre de nos problèmes généraux, à la croisée des chemins. Hier, j'ai entendu plusieurs députés exprimer leur souci par rapport au développement des finances cantonales mais aussi exprimer leur souci par rapport à ce qui va se passer dans le cadre des finances fédérales et par conséquent dans le cadre de la péréquation des ressources et des besoins qui sont actuellement des éléments non négligeables dans le cadre du financement de notre propre canton. Nous sommes évidemment dans une

position relativement délicate et, sans vouloir m'attarder sur les procédures qui sont en cours, la proposition qui nous est faite aujourd'hui sous la forme d'une résolution doit montrer la volonté du Grand Conseil de disposer d'un centre fort, non pas pour le plaisir du centre mais simplement pour l'avenir de notre canton.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Comme l'a dit tout à l'heure notre collègue Pierre-Alain Clément, les trois communes concernées sont en train de mener actuellement des discussions extrêmement poussées sur la question de la fusion. Nous sommes ici en présence d'une résolution qui pousserait le Conseil d'Etat à se positionner sur ce qu'il entend par un centre cantonal fort mais dans la définition et l'aboutissement rapide d'une fusion du Grand Fribourg. Et de confirmer au Grand Conseil la volonté d'œuvrer dans ce sens-là. Je crois qu'on peut dire à ce stade, Monsieur le Président, que si on veut un centre cantonal fort, ce n'est pas uniquement en agissant sur le centre, sur le Grand Fribourg. Il faut que l'on emploie tous les moyens mis à disposition pour savoir quelles sont ou quelles seraient les retombées d'une fusion des communes du centre. Quelles seraient aussi les communes du centre qui seraient concernées, qu'est-ce qu'on entend par commune du centre. Mais il y a autour de tout cela, comme l'a dit d'ailleurs Pierre-Alain Clément, d'autres problèmes structurels qui nous pendent au bout du nez. Et puis surtout, il y a les autres communes, les autres districts, les structures territoriales. Alors, quand je vois ça, je me dis que c'est bien joli de s'attaquer au centre mais n'oublions pas que si l'on veut faire l'exercice jusqu'au bout, et n'essayons pas de forcer la main aux communes du centre et d'oublier les communes périphériques, il faut mettre tous les éléments dans la balance à ce moment-là, et tous les éléments dans la balance ça veut dire: fusionnons toutes les communes, les petites communes des districts qui sont les plus petits par rapport au gros district qu'est la Sarine. Attaquons-nous aux structures territoriales, trouvons un système qui soit un peu moins archaïque que celui dans lequel on vit maintenant. Ayons une politique foncière et une politique économique beaucoup plus axées sur la répartition intercommunale, peut-être des bénéfices et aussi des problèmes structurels que cela implique. Bref, si l'on veut vraiment faire l'exercice, on ne peut pas se limiter aux seules communes du centre. Et surtout, ce que l'on ne devrait pas faire, c'est empêcher les communes du centre qui connaissent la problématique pour l'avoir travaillée et qui ont quand même pris le taureau par les cornes et ce, depuis un bon moment maintenant, de poursuivre leur débat sans avoir encore une épée de Damoclès qui pend au-dessus de leur tête.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Lorsque nous avons eu le débat sur la prolongation du décret encourageant les fusions de communes au sein de cette même salle au Grand Conseil, beaucoup de voix s'étaient déjà prononcées pour créer un centre fort. Les discussions, et je m'en souviens, portaient sur une fusion à six, sur un centre fort, et il y avait une réflexion qui se faisait: peut-on en même temps souhaiter réaliser l'Agglo de la Ville de Fribourg et d'un autre côté fusionner une partie des communes de cette agglomération. Finalement le Grand Conseil, d'une manière assez unanime, avait prolongé le décret, avec toutes les discussions qu'il y avait eu

sur les montants financiers et le nombre d'habitants pour déterminer ce montant, avec une belle unanimité en disant: nous voulons un centre fort. Quelques jours plus tard, tombait la nouvelle du projet 2C2G.

Il existe, et je crois que c'est indéniable, une certaine problématique avec notre Grand Conseil qui est à la fois Chambre du peuple et Chambre des communes et parfois les intérêts de la Chambre du peuple et de la Chambre des communes ne sont pas les mêmes. Nous le voyons bien au niveau fédéral. Et je crois que nous sommes en plein dans cette problématique. Je ne vais pas me prononcer sur le bien-fondé de la nouvelle fusion Englisbourg qui est prévue actuellement, mais j'ai quand même un certain scepticisme quand je vois que les communes dotées de moyens financiers importants, qui auront probablement un taux d'impôt à 65, devront ensuite négocier avec la commune de Fribourg pour réaliser ce centre fort. Mais je peux espérer que cela se fasse quand même. J'ai quand même la crainte que ce soit reporté, non pas d'une année ou deux ans, mais bien à ce qu'on peut appeler des calandes grecques.

Le Conseil d'Etat, dans son programme de législature 2007–2011 avait mis un point très fort sur cet encouragement à la fusion des communes et sur la réalisation d'un centre cantonal fort. Et, nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner lors de l'adoption du programme de cette législature, cette volonté s'est quelque peu dissipée. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est nécessaire que nous donnions un signe, un signe important au niveau du Grand Conseil fribourgeois, qui souhaite que soient résolues les difficultés qui empêchent actuellement ces fusions de communes et je crois qu'une part des difficultés réside aussi dans le fait que la plupart des négociations se passent au niveau des exécutifs et que la voix du peuple, pour l'instant, n'est pas mise en première évidence.

Dernière chose: il y a eu un travail très important mandaté par le Conseil d'Etat qui a été réalisé par les préfets de notre canton sur la suite de ces fusions de communes. Evidemment, le préfet de la Sarine a dû rendre sa copie comme tous les autres et je crois que les conclusions étaient extrêmement claires et intéressantes. Je pense qu'il est nécessaire maintenant d'aller de l'avant, de suivre ces conclusions et de donner une nouvelle impulsion par le soutien massif à cette résolution, à cette création d'un centre fort.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique peut se rallier à ce projet de résolution rédigé en termes généraux. Il est vrai que le projet de fusion du Grand Fribourg du préfet de la Sarine est sur la table du Conseil d'Etat. Toutefois, cette résolution, même si l'on s'y rallie, n'ajoute strictement rien sur le fond. Notre groupe a déjà posé une série de questions pointues et pertinentes en la matière, nous attendons des réponses. D'autres groupes ont fait de même, ont interpellé le gouvernement pour sa vision du centre cantonal fort. Et le Conseil d'Etat a déjà donné des parties de réponses, notamment dans son programme de législature, en soutenant ou en rappelant qu'il soutenait l'Agglo et en rappelant qu'il n'y avait pas que la fusion institutionnelle mais des projets d'infrastructure

importants qui participaient aussi de ce centre cantonal fort. Nous attendons maintenant sa vision plus concrète. Dans ce sens, on peut se rallier à cette résolution qui va dans ce sens.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Mit grosser Mehrheit wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diese Resolution unterstützen, denn die Zukunft Freiburgs kann nur in der Schaffung eines starken Zentrums liegen. Die gesetzlichen Grundlagen, es wurde erwähnt, mit den entsprechenden Fusionsförderungsmassnahmen, sind durch den Grossrat eingeleitet, verabschiedet und es geht jetzt und in naher Zukunft darum, diese auch umzusetzen.

J'ai effectivement deux remarques.

Avec cette résolution il sera probablement impossible de persuader également Madame la Syndique de Villars-sur-Glâne, notre chère collègue Erika Schnyder, d'une part et d'autre part votre ancienne collègue au Conseil communal de Villars-sur-Glâne actuellement conseillère d'Etat. Et j'aimerais quand même vous dire, Madame la Syndique de Villars-sur-Glâne, verwechseln Sie nicht Äpfel mit Birnen. Aujourd'hui nous parlons du centre, nous ne parlons pas de la périphérie de cette résolution.

Deuxième remarque, il y a quelques jours, les députés Schoenenweid et Siggen ont déposé une question auprès du Conseil d'Etat avec les mêmes réflexions et les mêmes objectifs. Alors je constate, Mesdames et Messieurs, que le Parti socialiste et le Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique se trouvent déjà dans le train en direction des élections complémentaires de cet automne.

Je vous invite alors à soutenir cette résolution.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de cette résolution de notre collègue Pierre Mauron avec intérêt.

Le Conseil d'Etat a fait son devoir en proposant, il y a quelques années, un décret encourageant les fusions de communes; d'ailleurs notre collègue Benoît Rey l'a rappelé il y a quelques instants. La fusion des communes doit rester l'apanage d'une volonté citoyenne sur la base, bien entendu, de propositions de leur exécutif. Aujourd'hui, on reproche à certaines communes de l'agglomération leur dynamisme, leur volonté d'unir leurs forces. Mais il y a derrière ces exécutifs des citoyens, des citoyens qui, à une grande majorité, approuvent ce projet. Par contre, le Conseil d'Etat doit une fois clairement donner sa vision d'un centre cantonal fort. Il doit absolument s'investir sur ce sujet, n'en déplaise à certains. J'estime que le Conseil d'Etat doit montrer beaucoup plus de dynamisme si l'on veut vraiment un jour atteindre ce centre cantonal fort. On a des projets: couvertures autoroutières, et tout-à-coup, finalement le Conseil d'Etat dit que cela devient un peu cher etc... Il y a des projets et il faut peut-être les soutenir si l'on veut un centre cantonal fort.

Le groupe libéral-radical pose une question: est-ce que la fusion à grande échelle renforcera ce centre cantonal que l'on veut fort? Il y a des projets qui ont vu le jour sans ces fusions, je pense à Nuithonie, à l'Equilibre, au site sportif St-Léonard.

Aujourd'hui, ce qu'il manque, c'est une vision d'un projet de société qui pourrait fédérer tout le monde et à ce moment-là, on pourra travailler ensemble.

Beaucoup semblent oublier qu'il y a une organisation supra-communale qui existe, certains veulent la torpiller, d'autres veulent la soutenir: c'est l'Agglomération. Elle a déposé un projet l'année dernière. Elle attend des réponses de la Confédération. Mais le projet existe, des projets d'aménagement. Mais je pense que plutôt que de torpiller ceci ou cela, il faudrait peut-être une fois que tout le monde tire à la même corde et soutienne cette Agglomération qui, je le rappelle, a des projets énormes. Et le reste viendra probablement naturellement.

Pour terminer, je vous informe que le groupe libéral-radical ne s'opposera pas à cette résolution.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Die Resolution provoziert bei mir viele Fragen und Themenkomplexe. Ich möchte hier nur zwei herausgreifen, die mich direkt interessieren, auch als Gemeinderat von Düdingen.

Zuerst stellt sich für mich konkret die Frage, warum sich der Staatsrat überhaupt in diese laufende Diskussion einmischen soll. Diese Frage stelle ich an alle. Die Gemeinden müssten jetzt den Job tun. Sie wissen, worum es geht und es ist meines Erachtens in erster Linie an den Gemeinden selbst, hier aktiv zu werden und die Problematik zu regeln.

Zweiter Fragenkomplex: Im Zusammenhang mit der Agglomeration stellt sich die Frage nach der Zukunft der Agglomeration bei einer Grossfusion. Für die Gemeinde Düdingen, die sich bereits heute die Sinnfrage stellt, unabhängig davon, welche Fusionen stattfinden werden, wäre eine Grossfusion sicher ein Grund, sich definitiv zu überlegen, ob sie in der Agglomeration bleiben möchte oder nicht. Es stellt sich die Frage nach der Zukunft der Agglomeration ganz generell bei einer Grossfusion.

Hier muss man irgendeinmal einen Entscheid treffen, weil es bei einer Grossfusion nicht einsichtig ist, wie die Agglomeration weiter bestehen soll. Zusätzlich stellt sich auch die Frage der Zweisprachigkeit dieser Agglomeration. Mich interessiert, wie sich Frau Garnier zu diesem Fragenkomplex äussert.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). Je suis membre fondateur de l'association «Fusion 2011» et je m'engage, à ce titre, depuis plusieurs années, pour une fusion à grande échelle, pour reprendre l'expression de mon collègue Jean-Daniel Wicht, dans le Grand Fribourg par opposition à des fusions partielles, telle que 2C2G, pardon Englisbourg, ou la fusion à trois Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly.

Cette résolution, bien sûr, s'adresse au Conseil d'Etat. Mais à mes yeux, la *conditio sine qua non* pour la réussite d'un tel projet est l'engagement inconditionnel et convaincu des édiles communaux (syndics, conseillères et conseillers communaux) des communes concernées. Car ce sont eux qui devront convaincre leurs citoyennes et citoyens d'un tel projet. Malheureusement, nous constatons qu'à l'heure actuelle



cela est bien loin d'être le cas que ces édiles communaux soient convaincus par un tel projet. Dans la majorité des communes périphériques, on rencontre malheureusement ce genre d'attitude à l'heure actuelle. Je regrette que les édiles communaux n'aient pas utilisé la brèche que nous avons ouverte avec l'initiative «Fusion 2011», acceptée par au minimum 10% des citoyennes et citoyens, pour présenter un projet à leurs citoyennes et leurs citoyens. Alors maintenant «on refile la patate chaude» au Conseil d'Etat.

Mais je tiens quand même à rappeler ici que la loi sur l'encouragement des fusions de communes a été quand même conçue de manière à favoriser les grandes fusions, et qu'une fusion du centre cantonal, en y ajoutant quelques petites communes, pourrait provoquer une manne de l'ordre de 20 millions de francs. Donc cela n'est pas rien à mes yeux. Monsieur le député Wicht a rappelé que les projets importants avaient été réalisés. Mais je tiens à préciser que les projets tels que les projets Nuithonie-Equilibre ont été réalisés avant la constitution de l'Agglomération. Et je suis prêt à parier que si l'Agglomération avait été créée avant, on n'aurait aujourd'hui aucune de ces deux salles dans le Grand Fribourg. Est-ce que le Conseil d'Etat pourra trouver, comme le demande la résolution, les arguments nécessaires pour convaincre les édiles de ces communes, that is the question.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Cette résolution parle d'un centre fort, mais a-t-on défini ses limites? Quelles communes en feront partie? Est-ce que pour faire ce centre cantonal fort l'on ne devrait pas tenir compte de ce qui a été mis en place, et qui fonctionne assez bien, pour les dix communes de l'Agglomération?

Alors si vous voulez une fusion, définissez-en les contours et pourquoi ne pas prendre en compte ceux de l'Agglo actuelle, qui est déjà une demi-fusion.

Je ne me prononcerai pas favorablement pour cette résolution sans connaître ce que l'on veut exactement pour ce centre fort.

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). Je suis le syndic d'une des communes 2C2G ou Englisbourg, et cette résolution paraît certes louable au départ, puisqu'on veut définir un centre cantonal fort. Mais ce vœu est directement lié à un processus de fusion de ces communes-là et ce lien-là ne peut que me déplaire. Je dirais qu'on aurait dû demander au Conseil d'Etat: «dessine-moi un centre cantonal fort», parce qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas de définition de ce centre cantonal fort. On dit qu'il faut un centre cantonal fort, mais on ne sait pas quelles sont les conditions cadres de ce centre cantonal fort et c'est fort dommageable.

Deux éléments:

1. Les quatre communes sous le nom d'Englisbourg qui vont probablement fusionner pour 2016: ce n'est pas un frein à ce centre cantonal fort. C'est plutôt un élément stratégique positif et nous l'avons clairement expliqué aux autres communes (Villars, Marly et Fribourg) et nous l'avons aussi expliqué dans le cadre de notre stratégie lundi passé. Et ça, même si certains ont un autre

point de vue, c'est une réalité, c'est un fait, nous allons dans le bon sens en faisant cette première fusion, car sans cette fusion-là il est peu probable qu'une grande fusion se passe. Il faut aussi comprendre la mentalité et la proximité des citoyens. Nous sommes proches du terrain, et c'est sur cette base-là que nous avons fait ce développement.

2. Élément repris par MM. les députés Gander et Wicht, nous avons un instrument que nous avons créé en 2007 et qui est l'Agglomération de Fribourg. Lorsque j'entends le député Ackermann parler de l'Agglomération de Fribourg (il a toujours été anti-Agglo), je trouve cela fort dommageable, car là aussi, il y a des résolutions économiques, démographiques et des prises d'activités dans cette Agglomération et on ne peut pas faire fi de ce fait. C'est comme être antimondialiste: on ne peut pas être antimondialiste, la mondialisation existe, l'Agglo existe, qu'on le veuille ou non, Monsieur le Député Ackermann, il faut faire avec. Et de ce fait, je pense qu'on a déjà tous les instruments pour rendre ce centre cantonal fort. Donnons les moyens aux entités qui se créent ou qui sont déjà créées, principalement l'Agglomération. Quand j'entends des gens dire: on ne donnera aucune subvention à l'Agglomération pour créer des sites propres pour les bus, je trouve cela complètement inconcevable. Et c'est la réalité d'aujourd'hui. Donc, au lieu de passer à des résolutions ou de demander au Conseil d'Etat quelles sont les contours de ce centre cantonal fort, donnons les moyens à ce qui existe.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). C'est quoi un centre cantonal fort? A cette question on peut certainement répondre que les conditions suivantes doivent être remplies:

Répondre et agir d'une seule voix concernant les défis importants et face aux différents interlocuteurs que sont la Confédération, les cantons voisins ou des entreprises qui cherchent du terrain et des conditions pour s'installer. C'est aussi agir en commun pour le développement de certains projets d'importance. Le Conseil d'Etat a un rôle important pour donner une vision claire et les moyens d'obtenir ces buts. Les préfets, et principalement le préfet de la Sarine, a un rôle encore plus important dans ce contexte. Il doit être le moteur dans son district. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas percevoir auprès du préfet de la Sarine une réelle volonté de s'investir et de convaincre. Etre rapide ne suffit pas pour dire que le travail est bien fait et avec conviction.

Nous pouvons certainement prendre l'exemple de l'Association Régionale de la Sarine (ARS), où un projet avec un fond d'investissement était prévu. Il était clair, dès le début, que l'adoption des statuts par toutes les communes était illusoire. Au lieu de convaincre, le préfet de la Sarine a même demandé à certaines communes de ne pas passer les statuts devant leur assemblée et proposé aux groupes de travail de créer une association sans fonds d'investissement. Cette attitude est encore plus difficile à comprendre lorsqu'on parle de communes qui ont un taux d'impôt inférieur à 70 centimes. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat et le préfet doivent choisir une option où chacun est gagnant. Unir toutes les communes du

district dans une seule entité est une solution, mais ne pourra se faire si les communes périphériques avec un taux d'impôt élevé contribuent, sans nouvelles prestations par exemple, en ce qui concerne les transports publics.

La question qui reste à se poser est bien de savoir si parler d'une seule voix est possible si les coûts et les retombées économiques ne sont pas pris en commun. Sous sa forme actuelle, l'Agglomération ne répond pas à cette question.

Un peu d'utopie: Monsieur le Préfet, je suis prêt, comme beaucoup, à défendre dans ma commune une fusion englobant Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Givisiez, Corminbœuf, Grolley bien sûr et Belfaux. C'est tout-de-même plus facile de se marier et de tout partager plutôt que de convoler longtemps avec un conjoint radin.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Il y a une considération qui n'a pas été évoquée et sur laquelle j'aimerais beaucoup insister parce qu'elle me paraît absolument centrale. Je noterais d'abord qu'il y a un bon signe quand même dans toute la réflexion, c'est que ce soit un Gruérien qui nous ait proposé cette initiative. Quand on connaît l'antagonisme qu'il y a parfois entre la capitale et le sud du canton, cela me paraît de très bon augure. Ce que je constate, c'est qu'en fait, le débat tourne autour de trois types d'arguments:

- > Qui est-ce qui paie, qui est-ce qui gagne? Moi, je veux, toi, tu ne veux pas, etc... le genre de jeu classique.
- > On se renvoie la balle: c'est la capitale forte, c'est l'Agglomération, c'est la Sarine, enfin bon.
- > Tout va très bien Madame la Marquise, un peu le discours dont nous ont gratifié Madame la Syndique de Villars et Monsieur le Syndic de Fribourg. On n'est pas ici pour jouer au poker menteur ici, me semble-t-il.

Moi, je me demande si l'on peut continuer comme ça, sans qu'il n'y ait de risque. N'y a-t-il pas de risque à faire ce jeu-là? N'y a-t-il aucun risque du tout? Je pense que le risque est très clair pour moi. C'est que tous nous perdions. Tous, cela veut dire les communes directement impliquées, les autres communes du canton et le canton lui-même. On prend le risque que Fribourg ne soit plus sur la carte. Déjà maintenant souvent elle n'est plus sur la carte. Dans le projet de territoire suisse, Fribourg n'est plus sur la carte. Et cela, c'est le plus grand risque que l'on a.

On a un exemple sous les yeux avec le HFR. Il y a un risque très sérieux qui pèse sur le HFR, une épée de Damoclès, écartelé entre l'agglomération de Berne et le croissant lémanique. En fonction de cela, il me semble que c'est le moment de changer de perspective et de répondre à ce risque-là pour éviter que finalement, pour des raisons internes, le canton de Fribourg perde les chances, qu'il doive jouer avec, effectivement, une agglomération, une capitale, un district, peu importe, mais un point de référence fort.

Je me demande, à titre de proposition, si c'est pas le moment d'engager un processus de médiation. Toutes les parties sont juge et partie à la fois et entre elles, elles ont de la peine, comme elles l'ont démontré jusqu'à maintenant, à dépasser leurs différends.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Bien entendu que j'annonce mes intérêts puisque je suis conseillère communale depuis deux ans de Fribourg.

En cette qualité-là, j'ai pu apprendre à voir ce qui se passe sur le terrain. Comme vous l'ont dit M. Clément et M<sup>me</sup> Schnyder, syndics respectivement de Fribourg et Villars-sur-Glâne, les travaux se passent actuellement entre les communes Fribourg, Villars et Marly. C'est-à-dire que les services se rencontrent et on compare ce qu'il se fait dans ces trois communes, soit une commune de 8000 habitants, une d'à peu près 12 000 et une de 35 000. Et que remarque-t-on? On remarque que la commune de Fribourg peut offrir des prestations aux habitants que la commune de Villars n'offre pas et que la commune de Marly offre encore moins. Que cela soit pour des activités extra-scolaires, que cela soit des activités sportives pour les enfants, que cela soit le service social qui est mieux organisé. Pour beaucoup de choses, Fribourg offre plus parce que nous sommes plus nombreux. Il y a des éléments, des structures que l'on peut mettre en place ou pas selon la quantité de personnes que vous avez à gérer.

C'est la raison pour laquelle dans une commune qui passe de 35 000 à 50 000, 60 000 ou 70 000 habitants pour justement faire face aux charges, et comme l'a dit très justement mon collègue Thévoz, nous devons regarder vers l'avenir. Il ne faut pas croire que le monde reste tranquille et qu'il ne bouge pas. Nous devons avancer avec le monde et nous aurons de plus en plus de tâches, il faut bien voir, toutes les communes vous êtes là pour savoir que les tâches ne font qu'augmenter. On a beau essayer de freiner, on n'y arrive pas. Nos citoyens deviennent des clients, ils attendent de plus en plus. Et pour cela il faut pouvoir y répondre.

J'ai entendu certains intervenants qui disent qu'il faut que la volonté des communes soit respectée. Et bien entendu, rien ne peut se faire sans la volonté des communes. Mais pourquoi cette volonté n'existe-t-elle pas déjà aujourd'hui? Je vous le demande. Eh bien, je vais vous le dire: parce qu'on a peur de perdre la proximité entre les autorités et les citoyens. On a peur de perdre les avantages fiscaux en fait, on a peur de se projeter dans quelque chose que l'on ne connaît pas. On a peur de l'avenir. Parce que ces avantages fiscaux, il faut bien voir qu'ils peuvent changer du jour au lendemain. Lorsque vous avez une ou deux entreprises qui assurent une grande partie de vos revenus fiscaux et que cette entreprise part, bien entendu que cela sera un bouillon pour tout le canton et non seulement pour cette commune. Mais qui vous dit qu'elle ne partira pas?

Vu cette situation qui devient de plus en plus difficile pour nos communes, il est nécessaire que le Conseil d'Etat parle d'une seule voix, d'une seule voix dans ce dossier. Et c'est aussi au Conseil d'Etat de convaincre ceux qui ont peur qu'ils ne doivent plus avoir ces peurs. Et que l'on doit avancer main dans la main et trouver une solution à ces fusions qui sont absolument indispensables.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Très brièvement, pour corriger légèrement mon collègue, Emmanuel Waeber, et lui rappeler que la question Schönenweid-Siggen a été déposée

bien avant la démission de Madame Chassot, elle n'est pas opportuniste. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique s'empoque de dossiers bien avant les élections et y apporte des solutions.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). D'abord, un élément qui me semble important: je crois que c'est la première fois que je suis entièrement d'accord avec ma collègue Madame de Weck et je trouve que cela mérite d'être souligné.

Deuxième point, j'ai entendu notre collègue Lambelet et sauf erreur notre collègue Duccotterd nous dire: «il aurait fallu dire *dessinez-nous un centre cantonal fort.*» Or, la résolution dit clairement: le Conseil d'Etat n'a pas livré à ce jour sa vision concrète de ce que devrait être le Grand Fribourg et nous demandons au Conseil d'Etat de s'engager dans la définition de ce Grand Fribourg. Donc c'est exactement ceci, et je sais que j'ai donné vraiment tard ma résolution, j'en suis vraiment désolé, cela a été fait rapidement aux aurores, mais c'est exactement dans le sens où l'on va, vous n'avez aucune crainte à avoir.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 81 voix contre 3. Il y a 8 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dou-taz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Duccotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

*Ont voté non:*

Gander (FV, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 3.*

*Se sont abstenus:*

Castella R. (GR, PLR/FDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 8.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

- La séance est levée à 11 h 20.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—